

AUNIS ATLANTIQUE

Le Conseil communautaire approuve le Plan local d'urbanisme et de l'habitat

Cinq années auront été nécessaires pour arriver à l'approbation du Plan local d'urbanisme intercommunal et de l'habitat (PLUI-H) par les élus communautaires réunis mercredi 19 avril à Andilly. Autant dire que, lancée en novembre 2016 soit un peu plus de deux ans seulement après la fusion des Communautés de communes (CdC) du pays Marandais et celle du pays d'Aunis à la demande de l'État, l'affaire était loin d'être gagnée d'avance pour la toute jeune CdC Aunis Atlantique.

« C'était une aventure pour une collectivité créée récemment. L'objectif est atteint et le challenge réussi. Le document n'est pas parfait. C'est un premier et il doit vivre maintenant », ne cache pas Jean-Pierre Servant, le président de la CdC. Ce que confirme François Vendittozzi, vice-président en charge de l'aménagement et de la cohérence territoriale : « Le projet a été modifié entre son arrêt et son approbation. La première co-



Philippe Pelletier est l'un des quatre élus qui s'est abstenu sur le vote du PLUI-H. Y.P.

pie était imparfaite. »

En effet, l'État, la Chambre d'agriculture et la Commission départementale de préservations des espaces naturels, agricoles et forestiers (CD-PENAF) avaient donné un avis défavorable sur la première mouture. Les élus ont dû revoir à la baisse leur prévision de consommation de foncier pour les dix ans à venir. De 323

hectares prévus, elle est passée à 275 hectares. « Toutes les communes ont fait des efforts », poursuit François Vendittozzi.

305 hectares en dix ans

À noter que 305 hectares ont été consommés ces 10 dernières années. « Le PLUI-H a restitué environ 500 hectares aux espaces agricoles et naturels », résume le vice-président. Petit bémol selon Roland Gallian, « les surfaces économique et touristique ont sacrément dérouillé ». Elles sont passées d'une prévision d'augmentation de 3 hectares à seulement 0,9. Ce que déplore également Sylvain Fagot, vice-président en charge du développement économique et de l'emploi.

Quatre élus se sont abstenus au moment du vote, dont Philippe Pelletier, le maire de La Laigne, dénonçant : « Il n'est pas acceptable de répondre aux exigences de l'État. S'il n'y a pas d'habitant, il n'y a pas d'économie ».

Yannick Picard